

Une séance de formation sur la violence sexiste, animée par le partenaire du HCR, *Africa Humanitarian Action*, à Parlang (Soudan du Sud).



Collaboration avec les **partenaires**



L'année 2014 a été l'une des plus difficiles de l'histoire du HCR. La communauté humanitaire a été confrontée à cinq situations d'urgence de niveau 3, impliquant l'ensemble du système, en Iraq, aux Philippines, en République arabe syrienne (Syrie), en République centrafricaine (RCA) et au Soudan du Sud.

Fortement mobilisés par la réponse à ces crises, le HCR et ses partenaires ont continué dans le même temps de venir en aide aux personnes déplacées par les conflits qui sévissaient dans d'autres parties du monde, notamment en Afghanistan, au Mali, en République démocratique du Congo et en Somalie. Ces crises, nouvelles ou plus anciennes, ont mis à rude épreuve les capacités du système interorganisations d'intervention humanitaire et fait apparaître la nécessité de renforcer le leadership, la coordination et le partenariat. ●●●

En 2014, le HCR a continué à approfondir et à développer ses relations de partenariat avec un large éventail d'acteurs, en particulier les autres institutions des Nations Unies, les ONG et divers partenaires clés, dont les acteurs du développement. Ces efforts ont aidé à renforcer la coordination, aussi bien au sein du Comité permanent interorganisations (IASC) que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda transformatif (voir Glossaire), l'objectif étant d'améliorer l'action collective dans les situations d'urgence humanitaires.

En étroite consultation avec ses partenaires, le HCR a également élaboré un modèle de coordination

des opérations d'urgence en faveur des réfugiés (« modèle de coordination pour les réfugiés »), qui réaffirme une approche inclusive, prévisible et fondée sur la collaboration. De concert avec l'OCHA, les modalités de coordination et les responsabilités dans les situations mixtes, touchant à la fois des réfugiés et des déplacés internes, ont été clarifiées et détaillées afin d'assurer la fourniture efficace et ininterrompue des services de protection et d'assistance. La capacité et le leadership du HCR dans les trois modules de l'IASC qu'il dirige ou codirige dans les situations de déplacement interne ont été renforcés.

Coordination des opérations pour les réfugiés et responsabilités dans les situations mixtes

En décembre 2013, le HCR a lancé un nouveau modèle de coordination pour les réfugiés qui expose le rôle et les responsabilités de l'Organisation dans les opérations pour les réfugiés et dans les situations de déplacement mixtes. Ce modèle offre une plateforme pluraliste de planification et de coordination des opérations pour les réfugiés et précise les modalités de coordination par rapport aux structures plus larges de coordination des interventions humanitaires, notamment le dispositif modulaire de l'IASC. Il s'inspire des meilleures pratiques recensées sur le terrain et des principes de direction, de coordination et de responsabilité mis en exergue par l'Agenda transformatif, tout en cherchant à assurer la complémentarité et la souplesse requises pour répondre aux besoins opérationnels.

Le modèle souligne la responsabilité première du pays

d'accueil en matière de protection des réfugiés. Il affirme qu'il incombe au HCR de coopérer avec le gouvernement du pays d'accueil sur les affaires en rapport avec les réfugiés, de conduire la planification stratégique avec les partenaires opérationnels et de coordonner une réponse multisectorielle. Il insiste également sur le rôle que le Haut Commissariat doit jouer dans la coordination des questions de protection. En précisant les rôles et les responsabilités, le modèle vise à rendre l'approche du HCR en matière de coordination plus prévisible, plus inclusive et plus ouverte aux partenaires, et contribue en définitive à faire en sorte que les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation reçoivent l'assistance et la protection dont ils ont besoin. L'accent y est également mis sur la nécessité de coordonner les activités avec les ministères compétents et les acteurs

du développement pour rechercher des solutions aux problèmes des réfugiés.

En avril 2014, le Haut Commissaire et le Coordonnateur des secours d'urgence ont publié une Note conjointe du HCR et de l'OCHA sur les situations mixtes. Ce document explique le rôle et les responsabilités du Représentant du HCR et du Coordonnateur des secours d'urgence dans les situations d'urgence humanitaire complexes, où le HCR conduit une opération d'aide aux réfugiés et où les modules sont activés. La Note définit également la coordination opérationnelle dans deux contextes : lorsque les réfugiés se trouvent dans une zone géographique distincte de celle des déplacés internes et des autres populations touchées, et lorsque les réfugiés se trouvent dans la même zone géographique. Elle ne traite pas, toutefois, des

situations concernant exclusivement des réfugiés, dans lesquelles le HCR conduit le cycle de réponse dans son intégralité, notamment la planification des mesures d'urgence, la phase d'urgence proprement dite et la recherche de solutions, comme détaillé dans le modèle de coordination pour les réfugiés.

La Note a été communiquée à l'ensemble du personnel du HCR et de l'OCHA, ainsi qu'au Comité permanent interorganisations. Des missions conjointes ont été entreprises avec divers partenaires, dont des représentants du PAM, de l'UNICEF et d'ONG, dans des opérations clés comme l'Afghanistan, l'Iraq, le Pakistan, la RDC, le Soudan et la Syrie, afin de mieux faire connaître les nouvelles modalités de coordination, d'offrir des conseils sur leur mise en œuvre et d'obtenir des commentaires en retour.

Coordination modulaire

PROTECTION

En 2014, le HCR a continué de mettre en œuvre l'Agenda transformatif de l'IASC, essentiellement dans le cadre de son engagement dans les situations d'urgence de niveau 3 impliquant l'ensemble du système. Le module global de protection (MGP), dont le HCR est chef de file, a réuni une équipe spéciale interorganisations chargée d'exécuter des activités au titre de la priorité stratégique « protection dans l'action humanitaire », fixée par l'IASC pour la période 2014-2016, en assurant la cohérence avec la déclaration des responsables de l'IASC sur le rôle central de la protection dans l'action humanitaire. Parmi ces activités, citons une étude indépendante de la protection assurée par l'ensemble du système dans les crises humanitaires, qui se poursuit actuellement. Cet examen sera suivi de l'élaboration d'un cadre d'orientation sur la protection à l'intention de l'IASC.

Au niveau global, le MGP et ses différents groupes de travail ont appuyé les modules de protection sur le terrain en élaborant des documents de formation sur la prise en compte systématique des principes de protection, la coordination des activités de protection et la protection dans les catastrophes naturelles, ainsi qu'en assurant des formations dans des opérations clés, notamment en RCA, au Soudan du Sud et en Syrie. Sur le terrain, le HCR a assuré seul ou conjointement les fonctions de chef de file de 22 modules de protection à travers le monde (voir le chapitre sur *L'Engagement auprès des déplacés internes*).

Tous les modules de protection actifs sur le terrain, y compris ceux placés sous la responsabilité de l'UNICEF ou du HCDH, sont soutenus par la Cellule d'appui du MGP, située dans les locaux du HCR, et ont accès au service d'assistance, dont les prestations sont assurées

par la Cellule d'appui et un réseau de partenaires compétents. Ils peuvent ainsi bénéficier, entre autres choses, de conseils sur la mise en place de systèmes de coordination ou de stratégies de protection.

COORDINATION DES CAMPS ET GESTION DES CAMPS

En s'appuyant sur son cadre stratégique pour la période 2013-2016, le module global de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) a renforcé son niveau d'intervention en mettant sur pied des mécanismes de réponse d'urgence prévisibles, comme le fichier de personnel mobilisable en renfort CCCMCap et l'équipe d'intervention rapide. En Iraq, un programme de formation et d'accompagnement spécialisé a été créé à l'intention des responsables gouvernementaux, des gestionnaires de camps, des fonctionnaires de police et des représentants des déplacés internes afin de leur permettre de se familiariser avec les normes et pratiques en matière de gestion des camps.

Dans le cadre d'un projet sur le renforcement de la coordination des interventions de gestion et de

coordination des camps en situation d'urgence, financé par l'Union européenne, le Conseil norvégien pour les réfugiés et le module global de CCCM ont réalisé une étude documentaire sur les déplacés résidant en milieu urbain et hors des camps, publiée en mars 2014.

ABRIS

Le HCR et la FICR conduisent conjointement le module global des abris et la mise en œuvre de sa stratégie pour la période 2013-2017, avec l'appui de l'Union européenne et d'organisations clés du secteur, comme ONU-Habitat, InterAction, l'Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement, CARE, l'OIM, le Conseil norvégien pour les réfugiés et Vision du monde International. Au total, 4,8 millions de personnes ont bénéficié de l'aide des modules des abris opérant dans des pays en 2014. Ce résultat a été obtenu grâce à la collaboration de 35 partenaires à l'échelon international et de plus de 530 partenaires au niveau national. L'équipe d'appui du module global des abris, composée d'experts détachés par les membres du module, a entrepris 51 missions dans 19 pays en 2014.

● *Processus multilatéraux*

Le HCR est activement impliqué dans le processus de préparation du Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra à Istanbul en mai 2016. L'Organisation participe aux travaux des groupes thématiques sur la « transformation par l'innovation » et la « réponse aux besoins des populations en situation de conflit », ainsi qu'à ceux des groupes de direction régionaux, tout en sollicitant l'avis des personnes déplacées au

travers de consultations des parties prenantes.

Dans ses interventions, le HCR a souligné la nécessité de : placer la protection au cœur de l'action humanitaire ; impliquer et autonomiser les populations touchées ; prendre des mesures concrètes pour renforcer la responsabilité des acteurs humanitaires vis-à-vis des populations touchées ; mettre l'accent sur la recherche de solutions aux

crises de déplacement prolongées en renforçant la collaboration entre acteurs humanitaires et organismes de développement ; investir de manière stratégique dans l'innovation afin d'élaborer des instruments et des projets répondant avec plus d'efficacité aux défis existants ou émergents ; et remédier à l'écart croissant entre les besoins et les ressources disponibles en repensant les mécanismes de financement d'aujourd'hui. □

Partenariats stratégiques et dialogue structuré

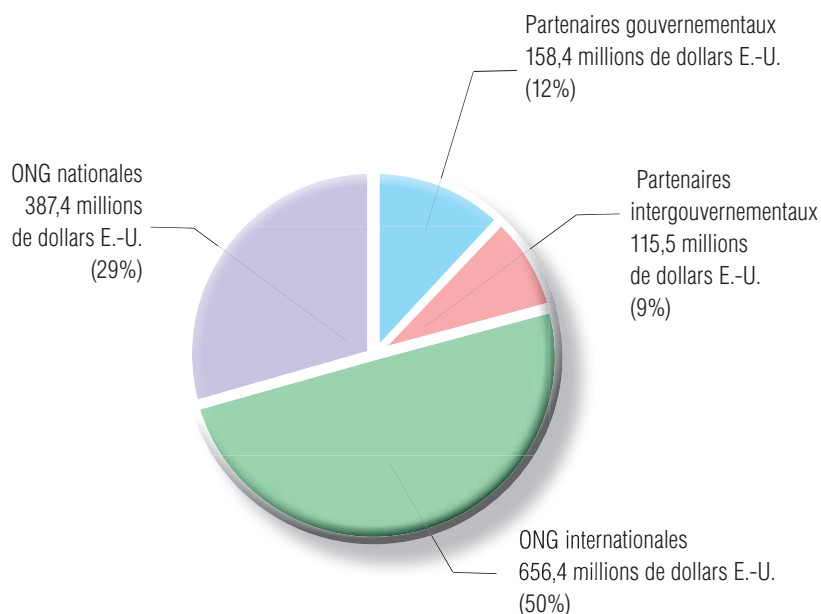
En 2014, le HCR a travaillé avec 906 organismes partenaires, dont des gouvernements, des organisations intergouvernementales et onusiennes, d'autres organisations internationales et des ONG. Les dépenses engagées dans le cadre de partenariats ont augmenté de 17 pour cent par rapport à l'exercice budgétaire 2013, atteignant 1,32 milliard de dollars E.-U., soit 40 pour cent du montant total des dépenses du HCR en 2014. Le HCR a continué à consulter ses partenaires non gouvernementaux lors de l'examen et de la révision des politiques et procédures relatives au Cadre renforcé pour la mise en œuvre avec des partenaires, qui vise à renforcer l'obligation de rendre compte, l'efficacité opérationnelle et les partenariats en vue de produire de meilleurs résultats pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Les partenaires non gouvernementaux restent des alliés essentiels pour la prise en charge des besoins des populations touchées par les conflits. Ils font également preuve de beaucoup d'efficacité lorsqu'il s'agit de promouvoir la protection des déplacés et de mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins. En collaboration avec l'*International Medical Corps*, le HCR a entrepris un projet destiné à renforcer la capacité de préparation aux situations d'urgence de 11 ONG nationales.

Au niveau mondial, concernant les partenariats bilatéraux conclus avec les principales ONG partenaires, le HCR a continué d'étudier les complémentarités possibles entre les compétences et les ressources respectives dans divers contextes, entrepris de réviser les mémorandums d'accord pour consolider les partenariats, si nécessaire, et appuyé des consultations stratégiques régulières.

Le Haut Commissariat continue de travailler en étroite collaboration avec le CIAB et InterAction pour renforcer l'application des principes de partenariat et des recommandations formulées en 2012 à l'issue du Dialogue structuré du Haut Commissaire avec les ONG et la FICR. Dans ce cadre, des missions d'appui conjointes ont été entreprises au Pakistan et en RDC en 2014.

Dépenses dans le cadre de la coopération avec les partenaires en 2014



Actualités thématiques

CHANGEMENT CLIMATIQUE, CATASTROPHES NATURELLES ET MOBILITÉ HUMAINE

Le HCR, en partenariat avec l'Observatoire des situations de déplacement interne, a soutenu les travaux de l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers dus à des catastrophes naturelles, qui vise à définir un programme de protection pour les personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes naturelles et du changement climatique (voir aussi l'article *Nansen*).

En mars 2014, le HCR, la *Brookings Institution* et l'Université de Georgetown ont organisé une réunion d'experts sur la question des transferts de population planifiés dans le contexte des catastrophes naturelles et du changement climatique afin de veiller à ce que les États et les acteurs qui assurent une fonction de soutien organisent ces transferts d'une manière humaine, respectant la dignité et les droits fondamentaux des populations touchées.

Le Haut Commissariat a travaillé avec un éventail de partenaires, dont le PNUD, l'OIM et le Conseil norvégien pour les réfugiés, pour faire en sorte que la protection des déplacés dans les situations en rapport avec les changements climatiques bénéficie de l'attention voulue au niveau international. Dans ce contexte, le groupe a soumis plusieurs contributions à la

CCNUCC en 2014 et participé à la Conférence des parties qui s'est tenue à Lima (Pérou) en novembre 2014.

ASILE ET MIGRATIONS

Les partenariats traditionnels du HCR sur les questions touchant à l'asile et aux migrations (notamment sur la protection en mer, le trafic de personnes et la traite des êtres humains) se sont poursuivis et ont été consolidés, en particulier avec le HCDH, l'UNODC, l'Union africaine, l'OIM et des ONG nationales et internationales jouant un rôle clé. De nouveaux partenariats relatifs à la protection en mer ont été forgés avec des acteurs non traditionnels, y compris dans le secteur des transports maritimes.

SANTÉ, EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

Le HCR travaille en étroite collaboration avec 10 autres institutions onusiennes dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le HCR et le PAM coprésident l'équipe de travail chargée de la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence, qui compte parmi ses membres plus de 20 organisations, dont des institutions onusiennes, des ONG et des représentants de la société civile. En 2014, l'équipe de travail a publié des Directives pour la fourniture du traitement antirétroviral aux migrants et aux personnes affectées par les crises en Afrique subsaharienne.

Ces directives ont été élaborées par le HCR, en partenariat avec 14 institutions onusiennes et ONG. Pour veiller à ce que les besoins de protection en rapport avec le dépistage du VIH soient pris en considération, le HCR, l'OMS et l'ONUSIDA ont actualisé la Déclaration de principe sur le dépistage et le conseil en matière de VIH dans les structures de santé pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Au niveau mondial, l'année 2014 a été marquée par des discussions intensives avec l'UNICEF, en vue d'élaborer des directives destinées aux équipes de pays et visant à rendre opérationnelle la collaboration des deux organisations dans les secteurs techniques. Les deux organisations s'efforcent également, en étroite coopération, d'améliorer l'accès des enfants réfugiés à la vaccination.

ÉDUCATION

Les crises au Nigéria, en RCA et au Soudan du Sud ayant entraîné la déscolarisation d'un grand nombre d'enfants, le HCR, l'UNICEF et les ministères de l'Éducation respectifs ont entrepris des missions conjointes. Les nouvelles relations de collaboration nouées avec des partenaires issus du secteur privé comme des milieux enseignants ont également amélioré l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement ; ceci a entraîné une hausse globale de plus de 10 pour cent du taux de scolarisation dans le primaire et élargi l'accès à des programmes d'enseignement supérieur sanctionnés par des

diplômes, ainsi qu'à des possibilités de formation innovantes pour les jeunes. Un réseau d'institutions onusiennes et d'ONG a été constitué pour renforcer la mise en œuvre des programmes d'enseignement accéléré et soutenir le perfectionnement des enseignants réfugiés à l'aide de nouveaux outils et supports de formation.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil pour assurer l'accès des enfants réfugiés aux systèmes et services nationaux de protection de l'enfance, y compris l'enregistrement des naissances. L'enregistrement des naissances s'est avéré être l'un des moyens les plus efficaces et les plus durables pour prévenir les nombreux problèmes de protection auxquels les enfants sont exposés et pour y remédier.

Les partenaires mobilisables en renfort ont joué un rôle fondamental, faisant progresser la mise en œuvre du cadre global de protection des enfants. Dix-neuf opérations ont bénéficié de déploiements et de missions d'appui de spécialistes de la protection de l'enfance en 2014. Les agents déployés ont élaboré et mis en œuvre des stratégies de protection de l'enfance à long terme et appuyé des interventions d'urgence destinées à protéger les enfants en RCA et au Soudan du Sud.

Le HCR et l'UNICEF ont en également collaboré étroitement au niveau international, régional

et national et assuré une formation conjointe sur la protection de l'enfance en situation d'urgence, à l'intention de partenaires de réserve. Ce stage de formation, qui s'est déroulé en septembre 2014, a été accueilli par *Irish Aid*.

Un partenariat forgé avec le premier Éminent défenseur du HCR, Son Altesse la Sheikha

Jawaher bint Mohammed Al Qasimi des Émirats arabes unis, a donné lieu à une réunion régionale de haut niveau, consacré à la protection des enfants réfugiés. Cette réunion a ouvert la voie à un renforcement des partenariats entre les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les ONG de la région et le secteur privé. ■

● Programme alimentaire mondial



Le PAM reste l'un des plus proches partenaires du HCR. L'année 2014 a été caractérisée par une grande campagne dans les médias, destinée à attirer l'attention sur les besoins persistants en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les opérations d'aide aux réfugiés en Afrique. La collaboration relative à la distribution d'espèces et de bons a été poursuivie, conformément au Plan d'action commun sur les espèces et les bons : 16 opérations conjointes utilisent à présent des espèces et/ou des bons d'achat à la place ou en complément de l'aide alimentaire en nature et deux études ont été réalisées. En outre,

10 missions d'évaluation conjointe ont été entreprises en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Les deux organisations ont également commencé à travailler sur le ciblage socio-économique de l'aide alimentaire, lorsqu'une telle pratique est recommandée et conforme aux besoins des réfugiés. Le programme commun destiné à promouvoir l'autosuffisance dans les situations prolongées s'est poursuivi et l'expérience acquise dans les deux pays pilotes (Ouganda et Tchad) sera mise à profit pour élaborer une stratégie institutionnelle conjointe d'appui à l'autosuffisance, qui devrait être finalisée en 2015. □

Les Consultations annuelles suivies dans le monde entier

Chaque année, les Consultations annuelles du HCR avec les organisations non gouvernementales (ONG) réunissent des représentants des ONG partenaires qui collaborent aux activités destinées à protéger les réfugiés et les autres personnes déplacées de par le monde, à leur venir en aide et à défendre leur cause.

En juin 2014, cette manifestation a rassemblé quelque 500 délégués représentant 250 organisations à Genève pour débattre du thème « Pouvoir d'initiative et participation des femmes ». Ce thème reflète l'une des Priorités stratégiques globales du HCR pour l'exercice 2014-2015, qui est d'accroître la

participation active des femmes dans les structures de direction et de gestion dans les opérations en faveur des réfugiés. Ces Consultations ont abordé un large éventail de sujets et ont offert aux participants, comme les années précédentes, un forum sans équivalent pour se faire part de leurs expériences et commentaires et pour se communiquer des informations.

L'édition 2014 des Consultations a été particulièrement innovante. À l'issue du Dialogue structuré du Haut Commissaire sur le partenariat, organisé en 2012, il avait été recommandé de réexaminer les actuels forums de consultation entre le HCR et ses

partenaires et notamment de faire un plus grand usage de la technologie et des médias sociaux pour :

- mieux faire connaître les Consultations et sensibiliser l'opinion publique au travail de la communauté qui porte assistance aux réfugiés ;
- permettre aux collaborateurs d'ONG qui ne peuvent assister aux Consultations d'y participer ;
- encourager les réfugiés et les bénéficiaires à faire entendre leur voix lors des Consultations.

Dans cette optique, en 2014, les Consultations annuelles avec les ONG ont eu largement recours aux médias sociaux et aux plateformes en ligne pour accroître la participation.

À la fin de chaque journée, les tweets et autres contenus médias les plus intéressants et les plus pertinents ont été sélectionnés et rassemblés dans des articles spéciaux, les « *Storify stories* ». Une équipe de rapporteurs twitterers a couvert les sessions et les thèmes concurrents pour veiller à ce que les messages clés de chaque session soient partagés en temps réel via Twitter.

Pendant les trois jours qu'ont duré les Consultations, près de 5 000 tweets (dont ceux de réfugiés posant des questions) ont été envoyés avec le hashtag de l'événement, #UNHCRNGOs, reliant les conversations les unes aux autres. À travers le monde, près de 500 personnes se sont connectées pour assister aux séances plénières d'ouverture et de clôture. ○



Twitter a permis de donner la parole aux participants et à ceux qui ne pouvaient assister en personne aux Consultations.



Un site Tumblr et un compte **Instagram** ont donné aux collaborateurs d'organisations travaillant autour du monde la possibilité de mettre en ligne et de visionner des vidéos et des contenus multimédias en rapport avec l'événement.



Les séances plénières inaugurale et finale ont été **diffusées en ligne** en temps réel.



Un « **Mur des Tweets** », affichant sur grand écran les tweets relatifs aux Consultations, a été utilisé pour encourager les gens à faire part de leurs idées et à nouer des relations à l'aide de Twitter.